

NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2021



SEANCE ORDINAIRE du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le 15 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - SIKORZINSKI Michel - LONGUET Patrick - SACRE Didier - DIDIER Arnaud - LECRONT Philippe - PAQUIS Renaud.

Mmes PELTIEZ Valérie - LEPAGE Annie - REMACLY Agnès - NIVLET Nadine - ROGET Nathalie - DEMART Alice - GODART Corinne - VAUTIER Catthy.

EXCUSEE : Mme TRASSART Alexandra, absente excusée.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Le conseil, à l'unanimité,

La mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de la fiscalité directe locale.

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de 2020.

Après discussion,

****** Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition de la fiscalité locale :

FONCIER BATI (6,85 taux communal 2020 + 24,04 taux départemental 2020)	30,89 %
FONCIER NON BATI	47,78 %

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET VILLE : COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil,

**** Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget principal présenté par le trésorier de Charleville-Mézières et Amendes, comptable de la commune.**

Ce document fait apparaître un excédent global de 269 591,17 € réparti de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	+ 243 951,70 €
Section d'investissement :	+ <u>25 639,47 €</u>
Excédent global :	+ 269 591,17 €

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET VILLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil,

**** Approuve le compte administratif 2020 en ce qui concerne le budget principal, ledit compte administratif étant bien entendu en parfaite conformité avec le compte de gestion du trésorier.**

A savoir :

Section de fonctionnement :	+ 243 951,70 €
Section d'investissement :	+ <u>25 639,47 €</u>
Excédent global :	+ 269 591,17 €

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

BUDGET VILLE : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 15 avril 2021 le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 243 951,70 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant de 25 639,47 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2020 pour un montant de 20 000,00 € en dépenses et 20 000,00 € en recettes.

Considérant les besoins recensés pour l'année 2021.

****** Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Inscription à l'excédent reporté (compte 001) pour un montant de 25 639,47 €.
- Affectation au 1068 pour un montant de 243 951,70 € au titre des mesures nouvelles.

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET VILLE : BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'esprit et au contenu de la proposition de budget 2021.

****** Approuve le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 570 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 1 100 000,00 € pour la section d'investissement.

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET VILLE : ECRITURES COMPTABLES D'AMORTISSEMENTS

Le conseil,

Considérant que la comptabilité M14 fait obligation d'amortir les dépenses passées aux comptes 203.. et 204.. et les recettes de la section d'investissement passées aux comptes 131.. et 133.. .

** Décide d'amortir sur une durée de 5 ans les immobilisations incorporelles (202, 203,...) payées en 2020 et sur une durée de 1 an la subvention d'équipement versée (2046) payées en 2020. Les annuités correspondantes seront donc de $5\,508,00 \text{ €} : 5 = 1\,101,60$, plus $214,70 \text{ €} : 5 = 42,94 \text{ €}$, plus $2\,333,00 \text{ €} : 1 = 2\,333,00 \text{ €}$. Celles-ci venant s'ajouter aux annuités antérieures, c'est donc une somme de $22\,520,36 \text{ €}$ qui sera inscrite en dépenses de fonctionnement (art. 6811) et en recettes d'investissement (art. 28031, 28033, 2804132, 28041512, 28041582, 280422 et 28046).

** Précise qu'aucune subvention d'équipement n'a été perçue en 2020 et que par conséquent c'est donc la même somme que l'an dernier, à savoir $129,00 \text{ €}$, qui sera inscrite en recettes de fonctionnement (art. 777) et en dépenses d'investissement (art. 139158).

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET VILLE : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le détail des subventions d'équipement versées.

** Décide de régler au 2041582 les subventions d'équipements versées à la FDEA pour les montants et travaux suivants :

- participation de $13\,316,08 \text{ €}$ au titre des travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques aux abords de la salle des fêtes, des rues Peltriaux et Anatole France.
- participation de $840,00 \text{ €}$ au titre des études de dissimulation des réseaux de communications électroniques aux abords de la salle des fêtes, des rues Peltriaux et Anatole France.
- participation de $56\,628,09 \text{ € HT}$ ($67\,953,71 \text{ € TTC}$) pour les travaux de dissimulation (terrassement et câblage) aux abords de la salle des fêtes, des rues Peltriaux et Anatole France.

** Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

** Fixe à 15 ans la durée d'amortissement de ces subventions.

Présents au moment du vote ou représentés : 18.
Contre : 0.
Abstention : 0.
Pour : 18.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil, après discussion, à l'unanimité

****** Attribue la subvention suivante :

⇒ CCAS : 31 000,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 18.
Contre : 0.
Abstention : 0.
Pour : 18.

BUDGET LOTISSEMENT ESPACE MICHEL GILLET : COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil,

****** Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget du lotissement Espace Michel Gillet présenté par le trésorier de Charleville-Mézières et Amendes, comptable de la commune.

Ce document fait apparaître un excédent global de 90 011,37 € réparti de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	+ 89 471,37 €
Section d'investissement :	+ <u>540,00 €</u>
Excédent global :	+ 90 011,37 €

Présents au moment du vote ou représentés : 18.
Contre : 0.
Abstention : 0.
Pour : 18.

BUDGET LOTISSEMENT ESPACE MICHEL GILLET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil,

****** Approuve le compte administratif 2020 en ce qui concerne le budget du lotissement Espace Michel Gillet, ledit compte administratif étant bien entendu en parfaite conformité avec le compte de gestion du trésorier.

A savoir :

Section de fonctionnement :	+ 89 471,37 €
Section d'investissement :	+ <u>540,00 €</u>
Excédent global :	+ 90 011,37 €

Présents au moment du vote ou représentés : 17.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 17.

BUDGET LOTISSEMENT ESPACE MICHEL GILLET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 15 avril 2021 le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 89 471,37 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant de 540,00 €.

Considérant les besoins recensés pour l'année 2021.

****** Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Inscription à l'excédent reporté (compte 002) pour un montant de 89 471,37 €.
- Inscription à l'excédent reporté (compte 001) pour un montant de 540,00 €.

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET LOTISSEMENT ESPACE MICHEL GILLET : BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'esprit et au contenu de la proposition de budget 2021 du lotissement Espace Michel Gillet.

**** Approuve le budget primitif 2021 du lotissement « Espace Michel Gillet » comme suit :**

- Section de fonctionnement : 662 091,28 € en dépenses
662 562,65 € en recettes

- Section d'investissement : 553 091,28 € en dépenses
553 631,28 € en recettes

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.

BUDGET LOTISSEMENT ESPACE MICHEL GILLET : PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A LA FDEA POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les travaux d'éclairage public à réaliser par la FDEA (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes) au niveau du lotissement Espace Michel Gillet.

**** Valide la participation financière à verser à la FDEA pour des travaux d'éclairage public du lotissement Espace Michel Gillet pour un montant provisoire de :**

- participation de 19 828,08 € au titre des travaux d'éclairage public.
- participation de 826,17 € au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public.

**** Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.**

Présents au moment du vote ou représentés : 18.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 18.